



HAL
open science

IRENEE - Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRENEE - Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat. 2017, Université de Lorraine. hceres-02030196

HAL Id: hceres-02030196

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030196v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de
l'État

IRENEE

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel Degoffe, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État

Acronyme de l'unité : IRENEE

Label demandé : EA

N° actuel : 7303

Nom du directeur (2016-2017) : M. Stéphane PIERRE-CAPS

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Stéphane PIERRE-CAPS

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel DEGOFFE, Université Paris Descartes

Experts :

- M. Loïc AZOULAI, IEP Paris
- M^{me} Charlotte de BRUYN, Université Paris Descartes (représentante des personnels d'appui à la recherche)
- M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Université Lille 2 - Droit et Santé
- M. Thomas PERROUD, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- M. Vincent TCHEN, Université de Rouen Normandie (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Thierry LAMBERT, Université de Lorraine

M. Frédéric VILLIERAS, Université de Lorraine

Directrice ou représentante de l'École Doctorale :

M^{me} Myriam DUBAN, ED n° 79, « Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion » (SJPEG)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité IRENEE, Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État, est issue du rapprochement de deux structures de recherche préexistantes : l'IRENEE de l'Université Nancy 2 qui existait depuis 2005, regroupant publicistes et politistes et l'ID2, Institut Droit et économie des Dynamiques en Europe, unité pluridisciplinaire de l'Université Paul Verlaine de Metz. Au total, l'IRENEE rassemble désormais 47 enseignants-chercheurs, 3 personnels d'appui à la recherche et 50 doctorants répartis dans les 6 composantes de formation. L'unité est localisée sur deux sites, Ile du Saulcy à Metz et Campus Carnot-Ravinelle à Nancy.

Équipe de direction

L'unité est dirigée par M. Stéphane PIERRE-CAPS, directeur et M. Pierre TIFINE, directeur-adjoint. Elle est administrée par un conseil de direction composé de 12 membres : 3 membres élus parmi les professeurs et personnels assimilés, 3 membres élus parmi les maîtres de conférences, 2 membres élus parmi les doctorants, 1 membre élu parmi le personnel BIATSS, 1 membre nommé assurant le suivi des doctorants.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux

Sous-domaines disciplinaires :

SHS2-1 Droit

SHS2-2 Science politique

Domaine d'activité

L'unité articule sa recherche dans plusieurs domaines :

- Droit public interne
- Droit international public
- Droit européen
- Droit comparé
- Science politique

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	47	44
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	2
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	5	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	50	
TOTAL N1 à N7	106	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	24	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	31
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'IRENEE a depuis longtemps acquis une solide visibilité nationale sur sa thématique centrale, la mutation de l'État-nation. Sa recherche qui couvre l'ensemble du droit public, saisi au travers des droits interne, international, européen et administratif, solidement entretenue par des spécialistes reconnus de ces matières, embrasse des champs d'investigation renouvelés et donne de l'unité une image positive et dynamique.

Il convient de rappeler que l'unité a connu une importante reconfiguration début 2016. De 2013 à 2016, l'unité était composée de 5 pôles correspondant aux 5 projets scientifiques. Cette configuration devait permettre d'associer harmonieusement les deux groupes de chercheurs de Metz et de Nancy. L'existence de ces pôles disciplinaires étaient clairement une entrave au développement de la recherche. Le passage en mars 2016 à une logique thématique, axée sur des projets est à saluer.

Le comité d'experts souligne la cohésion de l'unité et son dynamisme sur un thème de recherche bien identifié. L'obtention d'un financement ANR (Agence Nationale de la Recherche) en témoigne.

L'IRENEE qui dispose de moyens administratifs importants déploie une activité soutenue en matière d'animation scientifique, universités d'été ouvertes à des enseignants-chercheurs étrangers, participation à des programmes de recherche proposés par des sociétés savantes, journées scientifiques organisées par les doctorants.

L'IRENEE est une unité dont les membres se renouvellent constamment. Si l'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs contribue assurément au dynamisme de la recherche, les départs pèsent sur la pérennité des projets. Cette contrainte, liée aux aléas des recrutements, doit être l'objet d'une attention toute particulière.

Le nombre de doctorants reste peu élevé au regard du nombre d'enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches (HDR). Une politique plus incitative devrait être mise en œuvre, laquelle dépend en partie de l'unité mais aussi d'arbitrages au sein de l'Université de Lorraine.

La politique de publication, excellente en terme qualitatif, doit cependant progresser à plusieurs égards : i) s'agissant de la production de certains membres de l'IRENEE qui apparaît faible ou inexistante ; ii) s'agissant de la mise en ligne des travaux de recherche non publiés des membres de l'unité ; iii) s'agissant des publications en langue étrangère et notamment en anglais qui jusque-là font défaut sauf pour les politistes du centre. Une solution envisageable passerait par un soutien de l'université à la traduction et à la correction de textes.

Le passage à une logique thématique en matière de recherche doit faire l'objet d'une vigilance accrue et plus particulièrement : i) la dynamique de dépôt de projets collectifs ; un seul projet ANR a été déposé ces dernières années, c'est trop peu ; ii) la procédure de définition en amont des projets rattachés aux différents thèmes. Cette définition est laissée à l'appréciation des différents membres à titre individuel puis appréciée et approuvée en conseil de l'IRENEE ; certains membres appellent à juste titre de leurs voeux la mise en place en amont d'une procédure permettant d'organiser un " brainstorming " sur les projets individuels qu'il y a lieu de développer.